

Convocation du 03/10/2019  
Affichage du 21/10/2019

## Compte Rendu de la séance du 21 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent PATINOTTE, Maire.

Présents : Mrs PATINOTTE Laurent, BOYENVAL Hubert, BOYENVAL James, D'ENGREMONT Michel, GRÉVIN Régis, VANDERSTICHELE Francis, Mme POULAIN Nadine,

Absents excusés : MERLETTE Claire, WARGNIER Catherine, MASSY Yann, VERCHUEREN Jean-Louis

Pouvoirs : MERLETTE Claire (a donné pouvoir à PATINOTTE Laurent)  
WARGNIER Catherine (a donné pouvoir à D'ENGREMONT Michel)  
MASSY Yann (a donné pouvoir à POULAIN Nadine)  
VERCHUEREN Jean-Louis (absent excusé)

Secrétaire de séance : POULAIN Nadine

### 1- Délibération instituant le RIFSEEP

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, le cadre d'emploi de l'adjoint technique territorial change de régime indemnitaire. Il est institué le RIFSEEP (le régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel) en remplacement de l'ancien régime qui était l'IAT et l'IEMP.

### 2- Convention d'un groupement de commande pour l'entretien annuel des accotements des voiries communales et d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes du Plateau Picard qui propose d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien annuel des accotements de la voirie communale et d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire précise que l'adhésion permet de pouvoir bénéficier de tarifs négociés, de l'assistance technique et du suivi de chantier par la CCPP.

La convention étant passée pour une durée de 3 ans.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

**Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Maire à adhérer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, au groupement de commande entre les communes concernées et la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'entretien annuel des accotements des voies communales,**
- **Désigne la Communauté de Communes coordonnateur du groupement.**

### **3- Questions diverses :**

- La brocante 2020 aura lieu le dimanche 7 juin
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr et Mme WARGNIER ont refusé les travaux d'enrobé devant leur entrée étant donné qu'ils ont été réalisés par leur soin il y a peu de temps.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 H 45